

**COMMUNE de BEAULIEU**  
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 30 Mai 2024

Nombre membres

En exercice 14

Présents 10

Votants 10

Date de la convocation : 27.05.24

2024 - 017

L'An deux mil vingt-quatre le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Mickaël GRAS, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT, Benjamin CHABERT, Vincent CAILLAT

Absents : Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER,

A été nommée secrétaire : Benjamin CHABERT

**Délibération complémentaire fixant les tarifs pour la Régie  
Temporaire  
Des BEAULIEU DE France 2024**

Vu délibération N° 2023-018 en date du 26 Octobre 2023, portant sur la création de la Régie temporaire des Beaulieu de France 2024,

Vu la délibération N° 2024-008 en date du 21 Mars 2024 fixant les tarifs de la-dites Régie temporaire des Beaulieu de France 2024,

Pour faire suite aux différentes réunions publiques organisées sur la commune au sujet de l'organisation des Beaulieu de France 2024,

Il convient d'ajouter un tarif à la Régie mise en place pour les bénévoles et Beaulieurois Isérois souhaitant participer au repas du samedi soir qui leur sera facturé à prix coûtant, à savoir, 25 euros par personne.

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'ajouter aux tarifs des Beaulieu de France 2024 :

- Repas du Samedi soir : 25 Euros

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire

